

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



**OFFICIEL 66 N°24 DU 31/01/25  
SAISON 2024/2025**

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11**  
770 avenue d'Argelès Sur  
Mer 66100 PERPIGNAN

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66  
Saison 2024/2025**

**Horaires d'ouverture :**  
▪ mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 – 14h à 18h.  
▪ Lundi, vendredi 09h à 12h – 14h à 17h.

N° d'astreinte des ELUS le WEEK-END (uniquement) du vendredi après 17h00 jusqu'au dimanche 15h00 en cas d'alerte météo et circonstances exceptionnelles (décès, accident ...):

**06 10 84 48 53**

**L'OFFICIEL 66 N°24 DU 31/01/25  
SAISON 2024/2025**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### REUNION DU 28/01/25 – PV N°22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

*• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

---

### ***SENIORS***

---

### **PROCHAINS TIRAGES**

**Mardi 18/02/25 :**

- 16h30 ½ Finales de Challenge BAZATAQUI – matches le 02/03/25
- 16h40 ¼ de Finale Coupe du Roussillon – matches le 02/03/25

---

### ***JEUNES***

---

### **CORRESPONDANCE**

**RF CANOHES TOULOGUES** : du 25/01/26, suite au forfait général de l'OCP en U17 D1, le club demande à prendre sa place. Pris note, la Commission ne peut donner satisfaction.

**OCP** : du 25/01/25, demandant à reporter le match U13 Animation Poule A du 25/01/25 CERET / OCP. Une FMI ayant été établie par le club recevant faisant part de l'absence de l'équipe visiteuse. A défaut d'accord du club adverse, la commission ne peut qu'enregistrer le forfait d'équipe de l'OCP.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**FC THUIR** : du 27/01/25, à la demande de CABESTANY OC, proposant de reporter le match U15 D1 du 02/02 THUIR / CABESTANY. Cette rencontre est remise au 01/03/25 (le 16/02 THUIR a le match de rattrapage U15 D1 SALEILLES / THUIR).

**AVENIR FOOTBALL CATALAN** : du 27/01/25, demandant le report du match U13 Elite du 01/02 ASPRES / AFC au 01/03 (motif non renseigné - accord du club adverse joint). La commission fixe cette rencontre au 16/02/25 (ou en semaine pendant les vacances scolaires de février au plus tard).

**PERPIGNAN AC** : du 28/01/25, demandant le report du match U13 D1 CERDAGNE / PAC du 01/02 au 26/04/25 en raison d'un problème de transport (accord du club adverse joint). La commission fixe cette rencontre au 16/02/25 (ou en semaine pendant les vacances scolaires de février au plus tard).

## DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE AU CLASSEMENT

Rappel du règlement des défis pour la 2<sup>ème</sup> phase U13 : en cas d'équipe forfait, le point du défi revient à l'équipe présente.

Match U13 Animation P/A du 25/01 CERET / OCP

- Forfait de l'OCP

+ 1 point supplémentaire au classement pour le FC CERET

Match U12 Niveau 2 du 25/01 CABESTANY / ATAC

- Forfait de l'ATAC

+ 1 point supplémentaire au classement pour CABESTANY

Match U13 Animation P/D du 25/01 PRADES / CLAIRA ST LAURENT

- Forfait de CLAIRA ST LAURENT

+ 1 point supplémentaire au classement pour PRADES

Match U13 Territoire du 25/01 CLERMONTAISE / RIVESALTES

- Score initial : 7 – 2

Défi remporté par CLERMONTAISE : + 1 point supplémentaire au classement

Match U13 Elite du 25/01 PERPIGNAN MEDITERRANEE / ASPRES

- Score initial : 2 – 4

Défi remporté par ASPRES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/F du 25/01 POLLESTRES / ARGELES

- Score initial : 2 – 0

Défi remporté par POLLESTRES : + 1 point supplémentaire au classement

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 Animation P/C du 25/01 ST NAZAIRE / PHOENIX CATALANS

- Score initial : 5 – 2

Défi remporté par LES PHOENIX : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/A du 25/01 PRADES / CANET

- Score initial : 7 – 1

Défi remporté par CANET : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/A du 25/01 ILLE NEFIACH / BARCARES

- Score initial : 4 – 0

Défi remporté par BARCARES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/A du 25/01 BAHO PEZILLA / PERPIGNAN MEDITERRANEE

- Score initial : 5 – 0

Défi remporté par BAHO PEZILLA : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/B du 25/01 CANET / SALEILLES

- Score initial : 6 – 5

Défi remporté par CANET : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/B du 25/01 VILLELONGUE / PIA

- Score initial : 2 – 2

Défi remporté par PIA : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/B du 25/01 PERPIGNAN MEDITERRANEE / RIVESALTES

- Score initial : 1 – 10

Défi remporté par RIVESALTES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/C du 25/01 POLLESTRES / ASPTT

- Score initial : 4 – 0

Défi remporté par POLLESTRES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/C du 25/01 CHAMPIONS ST JACQUES / USEPMM

- Score initial : 10 – 2

Défi remporté par USEPMM : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/C du 25/01 THUIR / BAHO PEZILLA

- Score initial : 11 – 1

Défi remporté par BAHO PEZILLA : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/D du 25/01 BECE / FOURQUES TROUILLAS

- Score initial : 0 – 17

Défi remporté par FOURQUES TROUILLAS : + 1 point supplémentaire au classement

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 Animation P/D du 25/01 RFCT / POLLESTRES

- Score initial : 1 – 4

Défi remporté par CANOHES TOULOUGES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/E du 25/01 PIA / LE BOULOU

- Score initial : 4 – 12

Défi remporté par LE BOULOU : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/E du 25/01 ILLE NEFIACH / ST CYPRIEN

- Score initial : 0 – 1

Défi remporté par ILLE NEFIACH : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/E du 25/01 FENOUILLEDES / THUIR

- Score initial : 7 – 1

Défi remporté par FENOUILLEDES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/E du 25/01 VILLENEUVE LA RIVIERE / RC PERPIGNAN MED.

- Score initial : 6 – 1

Défi remporté par VILLENEUVE LA RIVIERE : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/F du 25/01 CERET / LE SOLER

- Score initial : 3 – 2

Défi remporté par LE SOLER : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/F du 25/01 PAC / ESPOIR FEMININ

- Score initial : 4 – 4

Défi remporté par PERPIGNAN AC : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Animation P/F du 25/01 ASPRES / BANYULS

- Score initial : 3 – 3

Défi remporté par ASPRES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Territoire du 25/01 THONGUE ET LIBRON / CARCASSONNE

- Score initial : 3 – 3

Défi remporté par CARCASSONNE : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Territoire du 25/01 CANET / AGDE

- Score initial : 4 – 2

Défi remporté par AGDE : + 1 point supplémentaire au classement

U13 Territoire du 25/01 BEZIERS / USEPMM

- Score initial : 4 – 1

Défi remporté par BEZIERS : + 1 point supplémentaire au classement

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 D1 du 25/01 FOURQUES TROUILLAS / CERDAGNE

- Score initial : 2 – 1

Défi remporté par FOURQUES TROUILLAS : + 1 point supplémentaire au classement

U13 D1 du 25/01 ATAC / POLLESTRES

- Score initial : 2 – 2

Défi remporté par POLLESTRES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 D1 du 25/01 USEPMM / ARGELES

- Score initial : 4 – 3

Défi remporté par USEPMM : + 1 point supplémentaire au classement

U13 D1 du 25/01 PAC / RFCT

- Score initial : 0 – 2

Défi remporté par CANOHES TOULOUGES : + 1 point supplémentaire au classement

U13 D1 du 25/01 BAHO PEZILLA / CLAIRA ST LAURENT

- Score initial : 2 – 0

Défi remporté par CLAIRA ST LAURENT : + 1 point supplémentaire au classement

U12 Niveau 1 du 25/01 CANET / ARGELES

- Score initial : 5 – 4

Défi remporté par ARGELES : + 1 point supplémentaire au classement

U12 Niveau 1 du 25/01 PERPIGNAN NORD / CLAIRA ST LAURENT

Score initial : 4 – 6

Défi remporté par PERPIGNAN NORD : + 1 point supplémentaire au classement

U12 Niveau 1 du 25/01 RFCT / SALEILLES

Score initial : 3 – 4

Défi remporté par SALEILLES : + 1 point supplémentaire au classement

U12 Niveau 1 du 25/01 ATAC / BAGES VILLENEUVE

- Score initial : 4 – 1

Défi remporté par BAGES VILLENEUVE : + 1 point supplémentaire au classement

U12 Niveau 2 du 25/01 USEPMM / RFCT

Score initial : 1 – 2

Défi remporté par USEPMM : + 1 point supplémentaire au classement

## RAPPEL PROCHAINS TIRAGES

- ¼ de Finale Coupe du Roussillon toutes catégories Jeunes, tirages le 04/02/25 à 16h30
- Matches à jouer le 02/03/25 pour les U19 U17 et U15 - le 09/03/25 pour les U13.



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## AMENDES

**OCP** : 100€ - forfait d'équipe sur le match CR U15 CERDAGNE / OCP du 25/01/25.

**PERPIGNAN MEDITERRANEE** : 100€ - forfait d'équipe sur le match CR U15 ARGELES / PERPIGNAN MEDITERRANEE du 26/01/25.

**ATAC OC** : 60€ - forfait d'équipe sur le match U12 Niveau 2 CABESTANY / ATAC du 25/01/25.

**OCP** : 60€ - forfait d'équipe sur le match U13 Animation P/A du 25/01/25 CERET / OCP.

**CLAIRA ST LAURENT** : 60€ - forfait d'équipe sur le Match U13 Animation P/D du 25/01/25 PRADES / CLAIRA ST LAURENT

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
R. SANCHEZ



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES FEMININES

### REUNION DU 29/01/25 – PV N°3

Présents : François BARZIC, Hugo BAUDIN, Annick COUEFFEC, Olivier DUBUISSON, GOZZO Katia, Emmanuelle SIMON BAIG

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### CORRESPONDANCE

**FC BAHO PEZILLA** : du 27/01/25, informant qu'un de ces stades (non renseigné dans le courriel) est indisponible le 02/02/25 pour jouer la rencontre D2 Féminine BAHO PEZILLA / RF CANOHES TOULOUGES. Compte tenu que le club a deux installations sportives (BAHO et PEZILLA LA RIVIERE), la rencontre devra se jouer à la date fixée sur le terrain libre du club.

**OL HAUT VALLESPIR** : du 28/01/25, demandant à jouer le match D1 HAUT VALLESPIR / ST CYPRIEN du 02/02/25 le 09/02/25. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide ce report de rencontre.

### AMENDES

**F. FEMININ AQUAVIVA (764399)** : 60€ - forfait d'équipe sur le match U15F du 25/01/25 AQUAVIVA / ST NAZAIRE

**F. CORBIERES MEDITERRANEE (580919)** : 60€ - forfait d'équipe sur le match U15F du 01/02/25 PRADES / CORBIERES

### CHALLENGE J-C LE GOFF




**RAPPEL** : 1er tour de CADRAGE de Challenge : 09/02/25

ASC ST NAZAIRE	FC THUIR
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2	AS PRADES
FC ST FELIU D'AVALL	FC BAHO PEZILLA



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Le District des Pyrénées-Orientales a le plaisir de vous inviter à participer à notre **Carnaval Futsal 100% Féminin**, une journée dédiée au plaisir du football dans une ambiance festive et conviviale.

-  **Date** : 12 février 2025
-  **Horaire** : 9h00 à 12h00
-  **Lieu** : Five - 161 rue de Munich, 66000 Perpignan

Nous souhaitons vivement la participation de vos jeunes joueuses nées entre **2014 et 2018** pour cet événement. Elles peuvent également venir accompagnées de leurs copines d'école si elles le souhaitent, même si elles ne sont pas licenciées. Pour faciliter l'organisation, merci de **confirmer votre présence** et le nombre de participantes en **répondant directement au mail qui vous a été envoyé** avant le **5 février 2025**.



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## SPORT ADAPTE U13 – U15

- 2<sup>ème</sup> journée para - football.
- Les clubs ont été contactés, les documents inhérents seront envoyés ultérieurement.

## FETE DU FOOT FEMININ

- La date est décalée au 31/05/25
- Des animations diverses seront proposées.

La coordonnatrice - Annick COUEFFEC



**AMENDES FOOT ANIMATION**

**PV N°7 – Journée du 25/01/25**

**U8**

-Poule E :

- ATAC : Forfait d'équipe **30 €**

**U9**

-Poule E :

- ATAC : Aucun retour - 1er rappel

-Poule H :

- Haut Vallespir : Aucun retour - 1er rappel

**U10**

-Poule C :

- Ille : Aucun retour - 1er rappel
- Pia : Aucun retour - 1er rappel

-Poule D :

- ATAC : Forfait d'équipe **30 €**

**U11**

-Poule A :

- USEPMM : Aucun retour - 1er rappel

-Poule E :

- St Jacques : Forfait d'équipe **30 €**

-Poule G :

- Peyrestortes : Aucun retour - 1er rappel

-Poule H :

- OCP : Aucun retour - 1er rappel

-Poule i :

- Espoir Féminin P : Forfait d'équipe **30 €**
- Empire futsal : Forfait d'équipe **30 €**



## **Commission Règlements & Contentieux**

### **REUNION DU 29/01/25 PV N°17**

**Président de Séance** : Nicolas GADEA

**Secrétaire de séance** : Joseph PISCITELLO

**Présents** : CHOBEAUX Didier, Vincent GRISORIO, Pierre-Luc SICARD

**Excusés** : Hassan KOTANI, Roger MARTIN, Gérard PEREZ, Jean-Pierre SOJAT

*• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

*• Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

### **MATCH CR U15F du 25/01/25 N°30088702**

### **ESPOIR FEMININ 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 1**

**Vu** :

- La feuille de match.
- Les rapports des deux clubs.

▪ Attendu qu'en raison d'un BUG informatique, le match cité en référence n'a pas pu être programmé à 17 heures comme demandé par le club d'ESPOIR FEMININ, l'horaire défini automatiquement à 14 heures 30 n'ayant pu être modifié.

**PCM** : La Commission des Règlements et des Contentieux, statuant en premier ressort, décide de donner MATCH A JOUER et, transmet le dossier à la commission compétente pour date à fixer.

*• La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.*



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

*L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.  
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.*

**MATCH D2 du 12/01/25 N°28763987**

**FC LE SOLER 2 / FC CLAIRA ST LAURENT 2**

► **DOSSIER EN SUSPENS**

Le Président de Séance  
Nicolas GADEA



Le Secrétaire de séance  
Joseph PISCITELLO



Prochaine réunion le 05/02/25





# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

**REUNION DU 29/01/25 - PV N°20 : ouverture de la séance à 16h00**

**Président** : Philippe MARCO-GREGORI

**Secrétaire** : Gérard DUQUESNE (présence partielle)

**Présents** : ANCEL Gérard (présence partielle), Marie-France MARTIN (présence partielle), Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

**Représentant des Arbitres** : Jamel BEN AMAR

**Excusé** : Jean-Louis MERMET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

o et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

**LE PRÉSIDENT**

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le  
Mercredi 05/02/25

**LE SECRÉTAIRE**

Gérard DUQUESNE

